

Mai 2021



Volume 20 | Numéro 5



Les Îles-de-la-Madeleine  
Municipalité

# L'Info-municipale



CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL À  
PARTIR DES TERRES PUBLIQUES

PAGE 4

Les terres publiques, qu'on appelle communément terres de la Couronne, couvrent la presque totalité des plages, des dunes et des plans d'eau intérieurs de l'archipel, et regorgent d'activités de toutes sortes. Plus d'information en page 4.



RAPPORT ANNUEL 2020 - SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

PAGES 8-9



1<sup>RE</sup> ÉDITION DE LA JOURNÉE DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAGE 13

DÉCISIONS  
DU CONSEIL

■ PAGE 3

DÉVELOPPEMENT DU  
MILIEU

■ PAGE 7

HYGIÈNE  
DU MILIEU

■ PAGE 14

LOISIRS  
ET CULTURE

■ PAGE 19

# LA MUNICIPALITÉ ACCUEILLE SON NOUVEAU DG



**L**a Municipalité des Îles est heureuse d'accueillir son nouveau directeur général, M. Alex Hamelin. Il succédera à M. Serge Rochon, qui a quitté l'organisation à la fin de l'année 2020.

Originaire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, en Mauricie, Alex est avocat depuis 14 ans, et se spécialise en droit municipal depuis 10 ans. Il connaît donc très bien le monde municipal. Il a en effet représenté et conseillé plusieurs municipalités québécoises alors qu'il exerçait en pratique privée, puis a occupé différents postes à la Ville de Trois-Rivières, notamment de greffier à la cour municipale, de chef des services juridiques et de directeur

intérimaire des services juridiques.

Fort de ces expériences professionnelles, il est maintenant heureux de s'établir aux Îles et est prêt à relever les défis auxquels fera face le territoire dans les prochaines années avec sa nouvelle équipe. La diversité des enjeux est d'ailleurs ce qu'il apprécie particulièrement du monde municipal, ainsi que la proximité avec la population.

Alex et sa famille ont choisi de s'installer aux Îles pour l'environnement exceptionnel qu'offre l'archipel, pour la qualité de vie qu'on y retrouve, pour ses résidents, leur solidarité unique et leur grande créativité, et pour l'éducation privilégiée

que recevront les enfants dans les établissements scolaires du territoire. Passionné de plein air et de pêche, il y a fort à parier qu'il trouvera sa place ici et qu'il appréciera sa nouvelle vie d'insulaire!

Alex emménagera aux Îles dans les prochaines semaines, avec sa conjointe et leurs deux jeunes enfants. Il a bien hâte de rencontrer ses collègues et les partenaires du milieu et de s'impliquer dans la communauté.

Nous lui souhaitons la bienvenue sur l'archipel et le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions!



**Taxes municipales**  
2e échéance  
Le 8 juin 2021

**Le 8 juin 2021**  
Date d'échéance du 2e versement des taxes municipales

Pour acquitter les taxes dues, nous encourageons les citoyens à :

- Utiliser les services bancaires en ligne ;
- Déposer le versement dans la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie ;
- Envoyer un chèque par la poste.

C'est tout simple! Nous vous remercions de votre collaboration!



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

[www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

418 986-3100

[communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

## HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

**COORDINATION, RÉVISION ET  
RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

**IMPRESSION :** Le RADAR

**TIRAGE :** 5 860 exemplaires

**DISTRIBUTION :** Postes Canada  
ISSN 2371-2031 (imprimé)  
ISSN 2371-204X (en ligne)



**POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :**  
418 986-3100

# DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 11 MAI 2021

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Alors que la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques via une convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en 2014, la convention n'inclut pas les espaces à statut particulier comme les habitats floristiques. Par ailleurs, la Communauté maritime souhaite se doter d'un nouvel outil pouvant répondre à certaines problématiques spécifiques quant à l'utilisation et à la protection de son territoire public : un parc régional. Pour être cohérent et efficace, le parc régional doit couvrir l'ensemble des terres publiques, y compris celles ayant un statut particulier, et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est ouvert à signer une entente de délégation de responsabilités à cet effet. Le maire s'adresse donc aux représentants du MELCC afin d'obtenir l'assurance que ce transfert sera accompagné d'une aide financière permettant à la Communauté maritime d'assumer pleinement et efficacement cette nouvelle responsabilité.

### Création du comité consultatif – Réseau Accès entreprise Québec

En novembre 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec. Le conseil a ensuite autorisé la signature de la convention d'aide financière du réseau Accès entreprise Québec. Il est maintenant requis de créer un comité consultatif (aviseur) afin d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire.

Les personnes suivantes sont donc nommées pour siéger au comité consultatif (aviseur) :

- Jonathan Lapierre, président – Communauté maritime
- Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu – Communauté maritime
- Gino Thorne, directeur général – La Vague
- Daniel Gaudet, directeur général – SADC
- Sony Cormier, directeur général – Chambre de commerce des îles
- Valérie Landry, copropriétaire – Centre dentaire Boudreau Landry
- Céline Chevarie, directrice générale – Banque nationale du Canada
- Joël Arseneau, député – à titre d'observateur

## MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

### Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence, le conseil municipal proclame le 17 mai

2021 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et la Municipalité souligne cette journée en tant que telle.

### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 avril 2021, et acceptent une modification de zonage et approuvent deux demandes d'approbation de travaux relatifs aux PIIA de La Grave.

### Demande de modification de zonage – Promoteur de l'immeuble sis au 100, chemin des Fumoirs – Lot 4274 738 du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Un promoteur, en accord avec le propriétaire, demande que le lot 4274 738, situé en bordure du chemin des Fumoirs, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, soit retiré de la zone industrielle Ic2 pour être inclus à la zone résidentielle Ra2. Considérant que malgré la rareté des zones industrielles sur le territoire, ce secteur n'a pas fait l'objet d'intérêt par les différents promoteurs et entreprises du territoire recherchant un tel site pour l'implantation de leur activité. Considérant que le secteur environnant est déjà situé en zone résidentielle, le conseil municipal accepte la demande de modification de zonage soumise par le promoteur de l'immeuble sis au 100, chemin des Fumoirs.

### Octroi de contrat de gré à gré – Inventaire de la faune benthique – Projet de recharge de plage de La Grave

Alors que le projet de recharge de plage de La Grave devrait débuter en septembre 2021, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige qu'un suivi de la faune benthique soit effectué, et ce, pour une période de cinq ans. Un contrat de gré à gré est octroyé à l'Université Laval relativement à la planification et la réalisation de la caractérisation de la faune benthique dans le cadre des travaux sur le site historique de La Grave, au prix de 61 000 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt no 2018-13 et ses modifications.

### Avis de motions et dépôts de règlements

1. Un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 pour procéder à l'élimination de la zone industrielle de pêche Ic2 et à l'insertion du lot 4274 738 à la zone résidentielle Ra2 est donné et un premier projet de règlement est déposé et adopté.

2. Un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2020-14 sur la gestion contractuelle est donné et le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement.

3. Un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 152 465 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Parc du village de L'Étang-du-Nord et le chemin de Ceinture du village de Grande-Entrée est donné et le conseil prend acte du dépôt du projet de règlement.

Prochaines assemblées municipales le 8 juin 2021, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 4 juin 2021 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales*, *Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

# CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL À PARTIR DES TERRES PUBLIQUES : LE FIL D'ARRIVÉE EST PROCHE

## Qu'est-ce que le territoire public et à quoi il sert?

Les terres publiques, qu'on appelle communément terres de la Couronne, couvrent la presque totalité des plages, des dunes et des plans d'eau intérieurs de l'archipel, et regorgent d'activités de toutes sortes. En effet, depuis des générations, les Madelinots pratiquent sur ce territoire la cueillette de mollusques, principalement les coques et les palourdes, la pêche à l'éperlan, à l'anguille et à la truite, la récolte de petits fruits comme les bleuets et les canneberges, la cueillette du bois de plage, sans oublier la chasse à la sauvagine. On parle donc d'une panoplie d'activités traditionnelles que nous devons préserver et transmettre aux générations qui suivent.



Au fil des années se sont ajoutées à ces pratiques ancestrales bon nombre d'activités récréatives comme le camping-caravanage, les sports de voile et de glisse, notamment le kitesurf, la circulation motorisée, l'observation des oiseaux ainsi que la promenade et la baignade. Toutes ces activités, en augmentation constante, font en sorte que le territoire public est extrêmement fréquenté par de nombreuses personnes ayant des besoins et des intérêts très divers. Conséquemment, cette situation engendre une pression importante sur un milieu naturel riche en espèces animales et végétales parfois rares et menacées, ainsi que l'émergence de conflits souvent complexes entre les différents utilisateurs.



## Qu'est-ce qu'un parc régional?

Un parc régional c'est d'abord et avant tout un cadre de gestion permettant la mise en place de règles précises d'utilisation et surtout une meilleure prise en charge du milieu. C'est aussi un statut juridique permettant à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de rapatrier au niveau local un certain nombre de responsabilités relevant actuellement du gouvernement du Québec, principalement du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), qui sont dans les deux cas peu présents et actifs sur le territoire.

## La création d'un parc régional va-t-elle empêcher la pratique des activités utilitaires ou récréatives?

L'obtention d'un statut de parc régional pour les terres publiques de l'archipel n'a pas pour objectif d'interdire les activités, mais plutôt de les encadrer adéquatement dans le respect de l'environnement et des intérêts divers de tous les utilisateurs et de manière à assurer le maintien des usages à long terme.



## Quel est l'état d'avancement du projet?

Depuis que le conseil de la Communauté maritime a signifié son intention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en 2019, un important travail de concertation a permis des avancées considérables. D'abord, il faut souligner que les représentants de tous les ministères impliqués ont fait preuve de beaucoup d'ouverture, reconnaissant d'entrée de jeu que le projet était très prometteur et qu'il pouvait s'avérer gagnant pour toutes les parties impliquées.

Comme la réalisation du projet nécessite la signature d'ententes particulières avec au moins trois ministères différents, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la rédaction de ces ententes spécifiques préalables au transfert de certaines responsabilités. Ces documents sont présentement chez les autorités ministrielles pour analyse et éventuellement approbation.

Parallèlement aux ententes spécifiques, beaucoup d'énergie a été consacrée à la rédaction d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG), qui est en quelque sorte un schéma d'aménagement et de développement, mais spécifiquement et uniquement dédié aux terres publiques. Ce PAG est présentement sous analyse au gouvernement puisqu'il doit être approuvé par le MAMH. C'est ce document qui servira de base à la signature d'une entente générale entre le gouvernement du Québec et la Communauté maritime.



### Est-ce qu'il y aura des séances d'information publiques?

Bien que le projet soit bien avancé, il faut préciser qu'aucune décision finale en regard du parc régional ne sera prise par le conseil avant que la population soit bien informée sur l'ensemble des tenants et aboutissants d'un tel projet. C'est au courant de l'automne que des séances d'information seront organisées. La formule de ces séances reste à déterminer en fonction des restrictions qui seront toujours en vigueur à ce moment. Ainsi, tant les organismes partenaires, les utilisateurs des terres publiques et la population en général pourront se manifester, soumettre leurs commentaires ou leurs préoccupations. Dans l'éventualité où des ajustements s'avèreront nécessaires, le projet sera modifié en conséquence.

Le futur parc régional des îles-de-la-Madeleine aura du succès dans la mesure où les citoyens se sentiront concernés et impliqués, puisque ce nouvel outil de gestion de notre territoire doit être mis en place PAR NOUS et POUR NOUS.



### Un autre été de cueillette d'informations

L'été 2021 permettra de recueillir plus d'informations sur l'utilisation des terres publiques et ainsi bâtir une structure de parc régional qui répondra à nos aspirations. Pour ce faire, la Communauté maritime a choisi de confier ce mandat à un Madelinot qui fait actuellement des études en géographie à l'Université Laval. Sous la forme d'un stage d'études, Frédéric Myrand de Havre-aux-Maisons passera l'été à observer les activités qui se déroulent sur les terres publiques, prendre des notes, identifier les problèmes et discuter avec les gens pour en apprendre davantage sur les problématiques existantes et les besoins des différents utilisateurs.



Cet été, si vous voyez Frédéric silloner les terres publiques et qu'il vous aborde pour discuter, ce n'est pas pour vous donner une contravention, mais plutôt pour aller chercher le maximum d'informations. Plus le portrait qu'il dressera sera précis et détaillé, plus l'outil qu'on va se donner pour gérer ces territoires répondra aux attentes des Madelinots. La Communauté maritime compte donc sur votre ouverture, votre gentillesse et votre essentielle collaboration.

# COMMENT PEUT-ON UTILISER UN VÉHICULE DE CAMPING DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR?

Avec la belle saison arrivent aussi les activités estivales comme le camping et l'utilisation des véhicules récréatifs (VR). Pour l'application de la réglementation en vigueur sur le territoire, l'expression véhicule récréatif comprend tout véhicule servant spécifiquement à la récréation tel que : caravane, roulotte de camping, tente-roulotte ou tout autre véhicule construit ou aménagé à des fins d'hébergement temporaire ou de camping.

## OÙ PEUT-ON UTILISER UN VR?

Bien entendu, on peut utiliser un VR sur l'un des terrains de camping commerciaux opérant sur le territoire de l'archipel. On peut également utiliser en toute légalité un VR sur un terrain zoné villégiature qui prévoit spécifiquement cet usage et où l'on peut par exemple installer, selon la superficie du terrain, jusqu'à 6 roulettes de camping sur un seul lot. Dans ces zones, il est également permis de construire un bâtiment de service pour abriter des commodités comme une salle de bain ou une salle de lavage et pourvoir le VR d'une terrasse ou un patio.

## À CÔTÉ DE LA MAISON

Entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR à côté de la maison à condition toutefois que cette utilisation demeure temporaire, c'est-à-dire que le véhicule soit toujours mobile et qu'il ne soit pas équipé de commodités fixes comme une terrasse et qu'il ne soit pas raccordé aux installations septiques de la maison. Il est permis de se raccorder à l'eau par un boyau d'arrosage de même qu'à l'électricité par une extension.

## SUR UN TERRAIN VACANT

Toujours entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR sur un terrain vacant à condition que ce soit sur un lot situé en zone forestière et que le véhicule soit totalement autonome en termes d'alimentation en eau potable et de réception des eaux usées et qu'il ne soit pourvu d'aucune commodité extérieure comme une terrasse, un bâtiment secondaire, un puits artésien ou une installation septique.

## STATIONNEMENT DE NUIT SUR UN TERRAIN PUBLIC

En 2019, le conseil a adopté un règlement révisé concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs. La Municipalité disposait déjà d'un règlement, mais celui-ci nécessitait une mise à jour. Le stationnement de nuit est maintenant interdit sur tout stationnement public. Autre nouveauté, le règlement prévoit que son application peut s'étendre à des stationnements institutionnels privés par exemple les stationnements d'églises ou d'écoles où il n'est pas rare de voir des VR s'installer pour passer la nuit, voire quelques jours. Cette application élargie du règlement ne peut toutefois se faire que si l'organisme concerné en fait la demande par écrit à la Municipalité.

Comme ils vivaient une problématique avec les utilisateurs de véhicules de camping, plusieurs organismes ont répondu à l'appel. Ainsi, la Municipalité a procédé, à leur demande, à la pose de la signalisation interdisant le stationnement de nuit. Conséquemment, avant de s'installer confortablement avec un VR sur un stationnement public après 22 heures, assurez-vous qu'il n'y ait pas ce panneau parce qu'une infraction au règlement est possible d'une amende minimale de 300 \$.



## CRÉATION DE LA TABLE JEUNESSE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La nouvelle Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine s'est réunie pour la première fois le 3 mai dernier lors d'une rencontre virtuelle. Au total, ce sont 7 jeunes ainsi que 3 organismes œuvrant auprès de la jeunesse qui ont été sélectionnés pour discuter de la vision des jeunes sur le développement de l'archipel.

Nous sommes heureux de compter autour de cette table :

- Sabrina Blake
- Marie-Claude Vigneault
- Anne-Laurie Poirier
- Olivier Renaud
- Kelly Chenell
- Marilou Jomphe (Représentante du Parlement étudiant de la Polyvalente des Îles)
- Tommy Aucoin (Représentant de l'Association étudiante du Cégep des Îles)

Le Carrefour jeunesse-emploi, le CAMI et les Maisons des jeunes des îles ont également contribué aux échanges. Nous soulignons d'ailleurs leur implication.

L'objectif principal de la Table est de connaître les priorités et les préoccupations de la jeunesse et d'accorder une voix importante aux jeunes de 16 à 35 ans dans les questions qui touchent les réalités du milieu. La Table jeunesse vise aussi à favoriser la consultation et la participation active de la jeunesse dans le développement de notre communauté, ainsi qu'à identifier les besoins non comblés dans l'éventail actuel des services et des ressources qui sont offerts aux jeunes des Îles-de-la-Madeleine.

Lors de la première rencontre, les participants ont ciblé plusieurs enjeux qui touchent la jeunesse des îles tout en identifiant la situation entourant le logement comme étant un sujet prioritaire. D'autres rencontres de la Table auront lieu cette année pour approfondir les discussions.



## AIDE FINANCIÈRE POUR MAINTENIR LES ACTIFS STRATÉGIQUES DE LA DESTINATION

Le 10 mars dernier, le gouvernement du Québec et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine annonçaient une aide financière de 375 000 \$ pour soutenir les entreprises touristiques stratégiques particulièrement touchées par la baisse du nombre de touristes. La Communauté maritime est fière de contribuer à la hauteur de 75 000 \$, une somme issue du Fonds de développement des territoires.

Les entreprises touristiques qui offrent des services à des groupes (autocars, croisières) dans les catégories suivantes sont admissibles : transport, hébergement, attractions et activités, accueil des croisières et restauration.

### Conditions minimales de recevabilité

- La demande doit soutenir une entreprise admissible détenant des actifs stratégiques sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
- L'entreprise admissible doit avoir reçu des clientèles de groupes (autocars, croisiéristes du Vacancier et (ou) des croisiéristes internationaux) durant la saison touristique 2019;
- L'entreprise admissible doit avoir enregistré des pertes de revenus significatives en 2020 occasionnées par l'annulation des groupes (autocars, croisières domestiques et (ou) internationales);
- L'entreprise admissible doit avoir opéré en 2020 et opérer en 2021.

Pour soumettre une demande communiquez avec Jason Bent, agent de développement à Tourisme Îles de la Madeleine, au 418 986-2245, poste 228 ou à [developpement@tourismeilesdelamadeleine.com](mailto:developpement@tourismeilesdelamadeleine.com). Les demandes doivent être déposées au plus tard le 30 juin pour une réponse approximative en août 2021.

# RAPPORT ANNUEL 2020 - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Le Service du développement du milieu a préparé un rapport annuel faisant état de ses principales réalisations de l'année 2020.  
En voici les grandes lignes.

## MANDATS DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

- Ouvrir à l'avancement des dossiers de développement territorial.
- Déployer et mettre en œuvre la vision en matière de développement économique.
- Offrir des services d'accompagnement aux entreprises et aux organismes.
- Positionner la Communauté maritime dans des dossiers stratégiques à l'échelle territoriale, provinciale et nationale.



## INVESTISSEMENTS

20 projets d'entreprise  
Plus de 300 000 \$ en subventions

## POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Volets	Nombre de projets	Sommes engagées	Investissements générés
Soutien à l'entrepreneuriat	1	25 000 \$	140 000 \$
Expansion et diversification économique	6	122 600 \$	1 209 996 \$
Total	7	147 600 \$	1 349 996 \$

## POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Volets	Nombre de projets	Sommes engagées	Investissements générés
Initiatives rurales	8	111 900 \$	1 422 048 \$
Projets spécifiques	2	28 000 \$	239 277 \$
Événements ou activités en entrepreneuriat / attractivité	1	4 000 \$	61 250 \$
Étude de faisabilité	2	9 250 \$	78 500 \$
Total	13	153 150 \$	1 801 075 \$

## MESURES SPÉCIALES COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'ensemble des entreprises du territoire ont nécessité d'y accorder une attention particulière dans la dernière année, l'équipe de développement du milieu a été grandement mobilisée. En effet, en plus du déploiement et du suivi de mesures d'aide financière spéciales, ce sont plus de 500 appels clients qui ont été reçus, de nombreuses rencontres de concertation avec les partenaires qui ont été tenues en plus de participer à plusieurs formations et webinaires en lien avec la relance économique.

Plus de 130 entreprises et organismes ont été soutenus financièrement.

240 000 \$ en subventions  
162 000 \$ en prêts

## INVESTISSEMENTS – MESURES D'AIDE FINANCIÈRE COVID-19

Volets	Nombre d'organismes et de projets soutenus	Sommes engagées
Atténuation des pertes financières	46 entreprises	137 000 \$
Financement des honoraires professionnels	34 entreprises 4 organismes	50 000 \$ (+ investissement de 25 000 \$ de la SADC)
Aide d'urgence aux PME (prêt FLI)	3 entreprises	162 000 \$
Accompagnement pour le virage web	53 entreprises	50 000 \$ (+investissement de 50 000 \$ de la SADC)
Total	137	399 000 \$ (+ investissement de 75 000 \$ de la SADC)

## PROJETS EN 2021

### Mise en place du réseau Accès entreprise

- Embauche de nouvelles ressources
- Tenue d'une journée en développement économique

### Fonds régions et ruralité

- Mise en place du volet 3 – Projet « Signature et innovation »
- Adoption d'un cadre de vitalisation et mise en place du volet 4

### Stratégie d'attraction des personnes

- Tenue d'un salon virtuel de l'emploi et de la vie aux îles
- Organisation d'immersions express

### Forum des partenaires

- Organisation de rendez-vous virtuels périodiques s'adressant à la population

### Interventions dans le dossier du logement

### Mise en place de la Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine

### Nourrir notre monde - prise en charge de la coordination territoriale

## VOUS AVEZ UN PROJET, UNE IDÉE?

Contactez-nous pour en apprendre davantage sur nos services

### Projets d'entreprises

Annie Lebel, agente d'aide à l'entreprise et superviseure du réseau Accès entreprise  
alebel@muniles.ca  
418 986-3100, poste 229

### Projets structurants (OBNL et COOP)

Jeffrey Langford, agent de développement territorial  
jlangford@muniles.ca  
418 986-3100, poste 468

Pour consulter le rapport complet, rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

## RENDEZ-VOUS THÉMATIQUE : ACCÈS DURABLE AUX TERRES À POTENTIEL AGRICOLE ET PROJET TERRAFOIN

Le 14 avril dernier avait lieu le 2<sup>e</sup> rendez-vous thématique en lien avec le projet de territoire, dont l'objectif est de permettre à la population de s'exprimer sur certains enjeux. Coordonné par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec le Bon goût frais des îles, ce 2<sup>e</sup> rendez-vous a permis de réunir virtuellement près de 65 participants sous le thème de l'accès durable aux terres à potentiel agricole et le projet Terrafoin.

La rencontre a débuté avec une mise en contexte de la part du directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois. Les participants ont également pu mieux comprendre les objectifs du projet Terrafoin du Bon goût frais des îles de la Madeleine. Par la suite, les participants ont été invités à prendre la parole en plus petits groupes. Les idées partagées en sous-groupes ont ensuite été résumées à l'ensemble des participants.

Un prochain rendez-vous thématique du Forum des partenaires aura lieu le 31 mai prochain en lien avec le projet de développement de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture. À cette occasion, la Communauté maritime des îles vous invite à « rêver » avec elle afin que nous puissions définir ensemble les contours de cet espace culturel collectif et que nous souhaitons développer pour qu'il réponde davantage aux besoins de la communauté. Loisirs culturels, espace bibliothèque amélioré, lieu de vie et de rencontres... A quoi ressemble votre Maison de la culture idéale?

Nous vous invitons à suivre la page Facebook de la Municipalité pour vous inscrire à ce rendez-vous inspirant, tourné vers l'avenir.

Pour en savoir plus sur les rendez-vous thématiques, contacter Marie-Christine Leblanc, agente de développement territorial, à [mcleblanc@muniles.ca](mailto:mcleblanc@muniles.ca) ou au 418 986-3100, poste 231.

## DU SOUTIEN POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE AUX ÎLES : LA COMMUNAUTÉ MARITIME FIÈRE PARTENAIRE FINANCIER

La Communauté maritime est fière de contribuer à une entente du secteur agricole et agroalimentaire des îles-de-la-Madeleine avec un investissement de 30 000 \$ par année pour trois ans. La Communauté maritime se joint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie-Les îles ainsi qu'au Bon goût frais des îles de la Madeleine pour offrir une aide globale de 448 477 \$ pour la période 2020-2024. Des mesures d'aide pour les entreprises et les organismes du secteur seront mises en œuvre, et ce, en complémentarité avec les programmes gouvernementaux existants.

L'apport financier permettra, d'une part, de créer un fonds visant à soutenir les activités de l'organisme le Bon goût frais des îles de la Madeleine. D'autre part, des projets seront appuyés financièrement en concordance avec les objectifs figurant dans la Planification stratégique du secteur agroalimentaire des îles-de-la-Madeleine 2017-2022. Ultimement, des initiatives collectives et des projets structurants pour le secteur seront réalisés. De plus, des entreprises agricoles seront aidées pour concrétiser différents types d'initiatives.

D'ailleurs, la Communauté maritime invite les entreprises et les organismes qui désirent bénéficier d'un financement découlant de cette entente à déposer leur demande dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel de projets d'ici le 15 septembre 2021 auprès du Bon goût frais des îles. Le premier appel à projets se termine le 21 mai 2021. L'information et les formulaires sont accessibles sur le site Web de l'organisme au [lebongoutfraisdesiles.com](http://lebongoutfraisdesiles.com).

Pour plus d'information, contacter Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu à la Municipalité des îles par téléphone au 418 986-3100, poste 204 ou par courriel à [jpelosse@muniles.ca](mailto:jpelosse@muniles.ca).



# DOSSIER LOGEMENT

## UNE COMMUNAUTÉ QUI SE PREND EN MAIN!



CONNAISSEZ-VOUS LES MESURES D'AIDE À LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS À L'ANNÉE?

1

Programme d'aide pour la création de logements locatifs à l'année

**Crédits de taxes foncières et congés de taxes de services pour une durée de 5 ans.** L'aide est calculée sur la superficie du bâtiment utilisée à des fins résidentielles annuelles non occupées par le propriétaire et est limitée à 500 000 \$ par propriétaire.

Pour plus d'information sur le crédit de taxes, contacter le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au 418 986-3100 poste 111.

2

Financement pour la création de logements locatifs à l'année

**Un appel de propositions de projets immobiliers offrant des logements locatifs à l'année sera lancé à l'été 2021!** L'aide financière sera sous forme de subvention et pourrait atteindre 100 000 \$ par projet.

Pour plus d'information sur l'appel de proposition de projets immobiliers, contacter Marie-Christine LeBlanc au 418 986-3100, poste 231.



# UN RAPPORT DE RECOMMANDATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AUX ÎLES QUI FAIT ÉCHO AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES DE 2020

En 2006, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine était l'une des premières municipalités au Québec à adopter une politique visant à encadrer le développement touristique de son territoire. En 2018, la Politique-cadre de développement touristique (PCDT) a été actualisée pour réaffirmer l'engagement de la communauté envers le développement d'un tourisme harmonieux et durable.

Alors que les préoccupations de la population en période estivale s'intensifient, que l'augmentation de l'achalandage engendre une pression sur certains services municipaux et que Tourisme Îles de la Madeleine amorce une nouvelle planification stratégique du secteur, la Communauté maritime a jugé opportun de lancer, en 2020, une consultation élargie sur les conditions de réussite d'un développement touristique en adéquation avec ce qui est d'abord et avant tout un milieu de vie, et pour ce faire le comité de suivi de la PCDT a été élargi pour y inclure 3 citoyens.

En 2020, le comité de suivi de la PCDT a tenu deux consultations publiques en présence (mars 2020), un questionnaire en ligne et une consultation publique en ligne (septembre 2020). Le but de ces consultations était d'identifier les éléments clés d'un développement touristique harmonieux en adéquation avec les particularités du territoire et les attentes de la population locale. De ces consultations sont issus neuf grands constats et seize recommandations impliquant différents acteurs de milieu (inclus la Communauté maritime). Parmi les constats, il est important de mentionner :

- L'industrie touristique est devenue un des piliers du développement de l'archipel dont la reconnaissance du secteur ne constitue plus un enjeu. Ce secteur soutient l'activité économique et contribue, à certains égards, à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et au développement du territoire;
- L'activité touristique engendre certains impacts documentés sur les services publics, dont les services municipaux. Ces impacts sont par ailleurs surveillés par les autorités et certains font parfois l'objet de perceptions tenaces plutôt que d'impacts réels.

Les recommandations, quant à elles, sont regroupées selon six enjeux importants pour le secteur touristique : achalandage, logement, protection et gestion du territoire, patrimoine ainsi que gouvernance et communication. Une partie du travail a été amorcé avant même le dépôt du rapport. C'est le cas notamment des recommandations liées à l'achalandage, alors que les partenaires se sont rencontrés en amont et qu'un projet-pilote de la CTMA a vu le jour : l'instauration de listes d'attentes exclusives et prioritaires aux résidents pour bénéficier d'une place qui se libérerait sur des traversées affichant complet. L'Association régionale touristique lancera également sous peu une campagne locale de sensibilisation sur l'importance du tourisme aux îles. Durant la période estivale, ce sera la Municipalité qui mettra en place une campagne de sensibilisation au sujet des impacts de l'augmentation de l'achalandage sur les infrastructures municipales et les milieux naturels.

La Communauté maritime s'engage aussi, entre autres, à ajuster sa Politique-cadre de développement touristique et à créer un plan d'action pour développer la vision du développement touristique avec les partenaires. De plus, la révision du schéma d'aménagement sera une autre occasion pour la population de prendre parole sur la protection et la gestion du territoire lors des consultations publiques prévues. Les prochaines étapes sont à déterminer.

Le conseil municipal a pris acte du dépôt du rapport lors de la séance du 11 mai 2021. Il sera de la responsabilité de la Communauté maritime de transmettre les recommandations aux instances concernées. Le rapport est disponible au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

Pour plus d'information, contacter Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu à la Municipalité des îles par téléphone au 418 986-3100, poste 204 ou par courriel à [jpelosse@muniles.ca](mailto:jpelosse@muniles.ca).

## LA DÉMARCHE DE CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN BREF...

**488** questionnaires reçus (431 français et 57 anglais)

**9** grands constats

**+ DE 183** citoyens ayant participé aux consultations en présence ou en ligne

**16** recommandations proposées par le comité

**+ DE 135** commentaires et suggestions qui seront analysés par le comité

# 1<sup>RE</sup> ÉDITION DE LA JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LE 3 JUIN 2021 PROCHAIN : INVITATION AUX ENTREPRENEURS DES ÎLES!

C'est avec enthousiasme que le Service du développement économique de la Communauté maritime invite les entrepreneurs des îles à la première édition de la Journée du développement économique le 3 juin 2021 prochain. En raison des mesures sanitaires en vigueur, l'édition aura lieu virtuellement. Ce sera l'occasion de réunir plusieurs partenaires des îles et du continent offrant des services aux entreprises.

Nous profiterons également de l'occasion pour présenter le réseau Accès entreprise Québec qui s'intègre désormais au sein de la Communauté maritime. Rappelons que ce réseau permet de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec et ainsi accélérer le développement économique régional.

En plus de la présentation du réseau Accès entreprise Québec et de son équipe aux îles, les résultats des sondages aux consommateurs et aux entreprises effectués à l'automne 2020 seront présentés de même que l'aide stratégique offerte en collaboration avec les partenaires du territoire.

Les partenaires financiers qui accompagnent les entrepreneurs dans leurs projets seront également présents et disponibles pour discuter dans leurs kiosques par l'entremise d'une plateforme simple d'utilisation. L'entrepreneur pourra participer à l'évènement au moment qui lui convient, en toute facilité.

En après-midi, les participants pourront profiter d'une conférence de l'entrepreneur-conseil Alexandre Vézina. Il est cofondateur de la Clinique d'accompagnement entrepreneurial, une entreprise qui soutient les entrepreneurs partout au Québec et qui offre des programmes d'accompagnement structurés pour les entreprises en développement et en croissance de moins de vingt employés. Depuis une quinzaine d'années, Alexandre Vézina a accompagné et conseillé des milliers d'entrepreneurs à améliorer leur situation. Il est également l'auteur de six livres d'affaires qui outillent les entrepreneurs au quotidien.

L'évènement est GRATUIT et des prix de participation seront tirés en fin de journée. Pour participer, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité pour vous inscrire. Les 75 premiers entrepreneurs inscrits remporteront un livre gratuit d'Alexandre Vézina.

C'est une occasion à ne pas manquer pour les entrepreneurs des îles, qui pourront rencontrer tous leurs partenaires potentiels à un seul endroit. L'équipe du développement économique a très hâte de vous y voir!

Pour plus d'information, contacter Annie Lebel, agente d'aide à l'entreprise et superviseure du réseau Accès entreprise à la Municipalité des îles par téléphone au 418 986-3100, poste 229 ou par courriel à [alebel@muniles.ca](mailto:alebel@muniles.ca).

## DÉFI OSENTREPRENDRE

La Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine est fière de s'associer, encore cette année, au Défi OSEntreprendre – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour mettre en valeur le milieu entrepreneurial de l'archipel.

Félicitations à tous les lauréats, mais particulièrement à Chez Renard et au potager pédagogique du Campus des îles du Cégep de la Gaspésie et des îles!

Nous souhaitons à souligner l'ensemble des projets qui ont été déposés dans le cadre du Défi OSEntreprendre. Ces entrepreneurs contribuent au dynamisme de notre communauté. Nous vous souhaitons bonne continuité dans vos projets.

Pour toute information concernant le Défi OSEntreprendre, contacter Joëlle Gallant au 418 986-3100, poste 221.



## DISPOSITION DE VOS BACS

La Municipalité vous rappelle qu'en vertu du règlement n° CM-2018-07 de la collecte sélective des matières résiduelles, que vous pouvez placer vos bacs à la route au plus tôt 12 heures avant le début de la collecte, et les retirer au plus tard 12 heures après ladite collecte. En respectant cette façon de faire, bien des incidents et accidents seront évités.

Nous vous rappelons également l'importance de placer vos bacs roulants à 1 mètre de distance les uns des autres, couvercle fermé, attache détachée et roues et poignées vers la résidence. Autrement, votre collecte ne pourra pas être effectuée.

La Municipalité tient à vous informer qu'en cas d'intempéries, la collecte peut être reportée et que l'écocentre du CGMR peut être fermé. Suivez la page Facebook de la Municipalité ou abonnez-vous aux avis de la plateforme bciti+ pour obtenir l'information.



### Comment bien placer vos bacs ?



1. Couvercle fermé et attache détachée;
2. Roues et poignées vers la résidence;
3. À moins de 12 pieds de la chaussée;
4. À au moins 3 pieds de tout obstacle (bac, arbre, abri à bacs, etc.);
5. En cas de tempête, déposez vos bacs le matin de la collecte seulement.

## BACS SUPPLÉMENTAIRES

Nous constatons depuis un certain temps que plusieurs citoyens demandent ou achètent eux-mêmes des bacs supplémentaires pour leur résidence afin de mettre davantage de matières résiduelles en bordure de la route les jours de la collecte.

La Municipalité souhaite rappeler à la population que la disposition des matières résiduelles est encadrée par le règlement CM-2018-07.

En vertu de ce règlement :

- Une unité de logement n'est pas autorisée à posséder plus de 3 bacs (un de chaque couleur);
- Mettre plus d'un bac (d'une couleur différente) à la route sans autorisation contractuelle est interdit, même si le bac supplémentaire est acquis à vos frais;
- Les bacs verts et bruns sont la propriété de la Municipalité. Les peindre, en demander des supplémentaires pour les ajouter à son garage, même s'ils ne sont pas mis à la route, est interdit.

Si vous avez un commerce dans votre résidence, veuillez nous contacter afin d'ajuster le service de collecte selon vos besoins à l'adresse courriel [environnement@muniles.ca](mailto:environnement@muniles.ca) ou en téléphonant au 418 986-3100, poste 160.



## LE BORD DES ROUTES N'EST PAS UNE POUBELLE!

Vous avez sans aucun doute déjà remarqué que, depuis que le printemps s'est pointé le bout du nez sur l'archipel, les abords de nos routes sont parsemés de déchets en tout genre : des canettes, des bouteilles, des emballages de restauration rapide...

Nous vous demandons de rapporter vos déchets à la maison ou de les jeter dans une poubelle si vous en trouvez sur votre chemin. Surtout, ne les jetez pas à l'extérieur! D'ailleurs, l'article 498 du Code de la sécurité routière interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des objets ou des matières quelconques sur un chemin public, sauf si c'est autorisé par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Vous contrevenez à ce règlement, et vous pourriez recevoir une amende de 60 à 100 \$.

Nous en profitons pour remercier tous les citoyens et les citoyennes qui mettent l'épaule à la roue pour nettoyer le bord des routes.

Nous avons la chance de jouir d'un beau territoire : prenons-en soin!



Merci et votre compréhension!

## VÉHICULES HORS D'USAGE AU CGMR

Saviez-vous que le Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) est le seul site autorisé aux Îles par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU)? Les exigences environnementales sont élevées, il n'est donc pas facile d'obtenir une autorisation pour pratiquer ce genre d'activité, puisque cela impose des investissements importants.

Traiter un VHU, ce n'est pas seulement l'accueillir sur un site : il faut vérifier le véhicule immédiatement pour voir si du liquide s'en échappe, retirer les pneus, la batterie et toutes les autres matières dangereuses, le vidanger de tous ses huiles et liquides (direction, freinage, essuie-glace, restes de carburant, huile à moteur et à transmission). Les huiles, les autres liquides et les matières dangereuses doivent tous être traités adéquatement, dans le respect de l'environnement, en étant acheminés dans des centres spécialisés et dans un temps limité.

C'est seulement une fois toute cette procédure respectée que le travail de pressage du véhicule peut être fait.

Les exigences environnementales à respecter engendrent des coûts, et la Municipalité a décidé d'instaurer un tarif de 25 \$ par véhicule (hormis les véhicules récréatifs et les véhicules de plus de 4 roues qui ont une tarification spéciale). Ces frais ne couvriront pas l'ensemble des coûts de traitement, mais ils pourront aider au principe de l'utilisateur-payer.

Le CGMR accueillera des VHUs à partir du 17 mai, du lundi au jeudi et le samedi, de 8 h à 15 h. Notez que les véhicules doivent être vides de toute autre matière, à défaut de quoi des frais supplémentaires de traitement s'appliqueront.

## LE CGMR N'EST PAS UN TERRAIN DE JEUX

Les beaux jours s'installent et chacun fait son ménage du printemps, ce qui augmente les déplacements au CGMR. De nombreux citoyens viennent avec leur chargement et en profitent pour emmener leurs enfants ou leurs chiens. Cependant, l'écocentre n'est pas un endroit adapté pour les enfants et les chiens. Les voitures circulent, de la machinerie peut être nécessaire, du bois, du métal et toutes sortes de matières sont sortis des camions des citoyens pour être jetés dans les conteneurs. Il est dangereux d'avoir des enfants et des chiens en liberté sur un tel site. La Municipalité demande donc aux utilisateurs du CGMR de ne pas venir avec leurs enfants ou leurs animaux, ou de les laisser dans leur voiture le temps du déchargement.



## ÉROSION : PRUDENCE DE MISE AU BORD DES FALAISES

Bien que l'arrivée de la belle saison nous donne davantage l'envie de mettre le nez dehors, la prudence reste de mise! C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas vous balader près du bord des falaises. En effet, des crevasses se sont creusées à certains endroits, parfois même à plusieurs pieds du bord des caps. Les risques d'affaissement sont très élevés à ces endroits. Le sol pourrait donc s'effondrer sous vos pieds. À une telle hauteur, une chute pourrait vous blesser gravement et même vous être fatale.

Nous vous demandons donc d'éviter de vous rendre près du bord des falaises et de vous assurer de vous balader dans les endroits sécuritaires.

Merci et votre collaboration et surtout, soyez prudents!



## L'ENTRETIEN DES FOSSÉS

Comme chaque année, la Municipalité procèdera à des travaux de creusage et de nettoyage des fossés municipaux. Un chemin mal drainé ne résiste pas bien au passage des véhicules et sa durée de vie en est réduite d'autant.

### Votre ponceau n'est pas conforme...

Lors du creusage des fossés, lorsque le profil de ceux-ci doit être abaissé, la Municipalité enlève les ponceaux et les remet en place, et ce, sans frais pour les propriétaires. Cependant, si votre ponceau est en mauvais état et qu'il doit être changé, le coût de celui-ci est aux frais du propriétaire. Si des travaux majeurs sont prévus dans votre secteur et que vous désirez changer votre ponceau, la Municipalité pourra procéder à la pose gratuitement, si votre ponceau est sur les lieux lorsque les équipes sont sur place. Veuillez vérifier les normes avant de procéder à l'achat.

### Attention

La Municipalité ne peut être tenue responsable de tout dommage qui pourrait être causé par le refoulement en raison d'une installation non conforme ou non autorisée par la Municipalité. Nous vous rappelons que les drains installés au fossé sans autorisation sont non conformes et doivent être déplacés.

Pour obtenir plus d'information concernant la pose d'un ponceau, l'entretien ou la canalisation de votre fossé, nous vous prions de communiquer avec les Services techniques et des réseaux publics au 418 986-3100.

### À quoi servent les fossés?

Les fossés sont des tranchées servant à la réception et à l'écoulement des eaux. Ils permettent :

- La récupération de l'eau de ruissellement de surface
- Le drainage de la rue
- L'évacuation de l'eau se trouvant sous l'asphalte

### Important

Certains propriétaires situés en bordure de terrains desservis par des fossés de rues demandent la possibilité de canaliser, à leurs frais, la partie de fossé en façade de leur propriété.

La réglementation municipale prévoit cette possibilité, mais suivant des conditions très précises.

### Saviez-vous que...?

Les ponceaux donnant accès aux propriétés sont normalement situés en terrain municipal. Ils sont en quelque sorte une autorisation que la Municipalité donne aux propriétaires pour avoir accès à leur propriété. Cependant, les ponceaux sont de la responsabilité des propriétaires et non pas de la Municipalité, autant pour leur entretien que pour tout refoulement engendré par un blocage causé par un ponceau.

## LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE!

Chaque année, les équipements de pompage et de traitement des eaux usées sont endommagés par des articles jetés dans les toilettes.

Il est interdit de jeter dans les toilettes :

Guenille	Lingette démaquillante
Lingette pour bébé	Coton-tige
Sac de plastique	Gras de cuisson
Couche	

Le gras de cuisson, même dilué, se solidifie dans les conduites municipales et cause des refoulements dans les sous-sols des résidences.



## RÉVISION DES LIMITES DE VITESSE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Depuis plusieurs années, la Municipalité reçoit des plaintes des citoyens afin de modifier les limites de vitesse sur les chemins municipaux en tenant compte de tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, piétons ou cyclistes. La Municipalité a donc confié un mandat à la firme spécialisée ARPO Groupe-conseil afin de produire un rapport d'expertise permettant d'établir un portrait de la situation, d'effectuer une analyse et d'émettre des recommandations dans le but d'effectuer une révision complète des limites de vitesse actuelles sur les 185 km composant les 206 chemins du réseau routier municipal. Le rapport a ensuite été amené à la commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique afin qu'elle émette des recommandations finales pour élaborer un nouveau règlement municipal.

Le travail a été réalisé et le règlement a été adopté par le conseil en avril dernier. Certaines limites ont été ajustées à la hausse et d'autres à la baisse, mais une différence sera notable surtout pour la limite de vitesse sur les routes de ceinture. La limite de vitesse diminuera à 60 km/h sur des chemins tels que Boisville-Ouest, Cap-Rouge, Dune-du-Sud ou Pointe-Basse par exemple. Pour les chemins de la Montagne et de l'Étang-des-Caps, la limite sera fixée à 70 km/h.

Ces limites ont été définies en tenant compte de l'objectif premier de rendre la route sécuritaire pour tous les usagers. Le partage de la route est une réalité de plus en plus importante sur notre territoire avec la démocratisation du transport actif et la présence de vélos et de piétons sur certains tronçons.

Alors que le règlement a été adopté en avril 2021, la Municipalité se donne l'été pour ajuster la signalisation routière en place et remplacer les panneaux qui doivent l'être. Le règlement entrera donc officiellement en vigueur le 2 septembre 2021. Soyez prudents sur les routes pendant la saison estivale afin d'assurer la sécurité des employés municipaux qui mettront en place la nouvelle signalisation.

Notez que la révision des limites de vitesse ne concerne que les chemins municipaux et non pas les routes appartenant au ministère des Transports du Québec.

Pour plus d'information, consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).



### ÉTÉ 2021 : CHANTIERS EN COURS

Pendant les travaux prévus au cours de la saison estivale, la Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens afin qu'ils soient prudents aux abords des chantiers et qu'ils respectent les limites de vitesse temporaires pouvant être exigées. Ces limites permettent d'assurer non seulement la sécurité des travailleurs, mais également celles des automobilistes. Respectez également les tronçons où la circulation pourrait être faite en alternance.



## TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2021

Le printemps est bien installé sur le territoire et les équipes municipales sont à planifier les travaux à effectuer pendant l'été 2021. Cette année ce sont 425 000 \$ qui ont été réservés pour mettre à niveau le réseau routier municipal.

### **Voici les priorités d'intervention :**

Travaux d'asphaltage 2021	Travaux effectués en 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande-Allée : 1 km</li> <li>- P'tit Bois-Sud : 500 m</li> <li>- de l'Étang : 350 m</li> <li>- Central : 350 m</li> <li>- des Près : 250 m</li> <li>- Léonard-Aucoin : 1,25 km</li> <li>- Fougère : 260 m</li> <li>- de l'Église : 500 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros-Cap : 500 m</li> <li>- Marconi : 1,4 km</li> <li>- La Montagne : 800 m</li> <li>- des Caps : 1 km</li> <li>- Pointe-Basse : 400 m</li> </ul>

Saviez-vous que les priorités d'intervention sont établies en fonction de différents critères qui permettent de définir quels chemins doivent être réparés en priorité?

En fonction des résultats de l'appel d'offres d'asphaltage et en fonction des disponibilités financières, d'autres chemins pourraient également être asphaltés en 2021.

### **Demandes d'aides financières déposées**

Récemment, le gouvernement a mis en place le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité. La Municipalité des Îles a déposé des demandes dans différents volets du programme afin de pouvoir réaliser plus de travaux dans les prochaines années. Des réponses sont attendues d'ici l'automne pour savoir si les demandes municipales ont été acceptées.

## OUVERTURE DES BOÎTES DE SERVICE

La Municipalité offre le service d'ouverture des boîtes de service, ou « bonshommes » à eau, qui servent d'entrée d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal vers la maison. Si vous êtes propriétaire d'un bâtiment saisonnier, notez que les équipes municipales s'occuperont de l'ouverture des bonshommes un jour par semaine pendant les mois de mai et juin. Si vous souhaitez vous prévaloir de ce service, contactez la Municipalité pour vous inscrire en indiquant votre nom et votre adresse et en spécifiant la semaine désirée au 418 986-3100, poste 102, ou à [reception2@muniles.ca](mailto:reception2@muniles.ca).

## DEMANDE DE BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Tout propriétaire désirant obtenir la construction, l'installation, le remplacement ou la modification d'un branchement de service d'aqueduc ou d'égout dans l'emprise de rue pour desservir sa propriété doit, au préalable, présenter une requête auprès des Services techniques et des réseaux publics.

Ces travaux sont exécutés exclusivement par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Le propriétaire devra transmettre une demande écrite (formulaire disponible au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)) et fournir les documents et renseignements suivants :

- La localisation (adresse civique) des travaux;
- Tous les plans et croquis relatifs au projet;
- Les types de raccordement et diamètres proposés;
- La date de début et l'échéancier des travaux;
- Le nom de l'entrepreneur qui réalisera les travaux et son numéro à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

### **Voici les coûts reliés à ce service :**

Branchement d'aqueduc	3/4 " : 990,00 \$ / unité 1 " : 1044,00 \$ / unité 2 " : 1849,00 \$ / unité
Branchement d'égout	1279,00 / unité
Réparation du pavage	129,00 \$ / mètre carré
Accès	86,00 \$ / service

## RAPPEL POUR LES CITOYENS DU SECTEUR CENTRE DE HAVRE-AUX-MAISONS

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez dès maintenant procéder au raccordement de votre résidence au nouveau réseau d'égoût.

## NIVELAGE

Les travaux de nivelage sont commencés depuis la fin du mois d'avril. Nous vous rappelons que la Municipalité procèdera à l'application d'abat-poussière au chlorure de calcium lorsque la température le permettra. Cette opération se déroulera à la mi-juin, après les pluies du printemps.

## CRÉATION D'UN COIN ADOS À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LAPIERRE

Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire est fier de vous annoncer la création d'un coin pour les adolescents à la Bibliothèque Jean-Lapierre. Les murs ont ainsi été repeints de couleurs vives, des poufs ont été installés pour permettre une pause lecture et l'offre de livres pour adolescents a été regroupée dans cette section de la bibliothèque. L'objectif de cette initiative est de répondre davantage aux besoins et aux goûts de la clientèle adolescente.

Le projet sera bonifié au fil du temps, notamment par le développement d'une offre numérique. La programmation d'activités pour les adolescents sera également enrichie au cours des prochains mois, en collaboration avec différents partenaires. Plusieurs beaux projets sont sur les rails! Restez branchés sur les différentes plateformes de votre bibliothèque municipale pour les détails à venir.



## PROJET LITTÉRATURE JEUNESSE DANS NOS BIBLIOTHÈQUES

Chaque année, l'équipe de la Bibliothèque Jean-Lapierre accueille avec joie des élèves du primaire dans le cadre du projet Littérature jeunesse, mis sur pied par la Municipalité, le Groupe de persévération scolaire, le Développement social aux Îles et le Centre de services scolaire des Îles. L'initiative a pour objectif de sensibiliser les enfants au plaisir de la lecture et de leur faire découvrir les bibliothèques de l'archipel.

Durant le mois de mai, des enfants de tous les villages ont eu la chance de passer un beau moment dans l'une de nos trois bibliothèques. Ils ont été invités à découvrir la bibliothèque par le jeu et amenés à créer un dessin inspiré de leur territoire insulaire. Cette année, le projet a été proposé par le centre d'artistes AdMare et animé par Émilie Harvut et l'artiste Guylaine Coderre.

Puisque les consignes sanitaires en vigueur le permettent dorénavant, il est également possible pour une bulle classe ou pour un groupe de service de garde de venir à la bibliothèque, simplement pour lire dans un environnement agréable. Pour prendre rendez-vous, prière de communiquer avec Marie Aubin au 418 986-3100, poste 342.



## L'ÉQUIPE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE S'AGRANDIT!

Avec le beau temps qui se pointe, le vert qui se fait en plus dominant dans nos champs et la réouverture progressive de nos nombreux sites, parcs et terrains sportifs, la Municipalité des Îles est fière d'accueillir 7 nouveaux employés au sein de son équipe de travail! Ces nouveaux membres du personnel seront dévoués à l'entretien de nos différentes infrastructures de loisir. Cette équipe accompagnera les ressources déjà en place afin d'assurer des accès sécuritaires, des installations propres et le soutien nécessaire aux événements de la Municipalité et ses partenaires.

Longtemps sous la responsabilité du Regroupement des loisirs des Îles, ces employés bénéficient dorénavant d'un statut d'employé municipal et pourront intégrer une équipe de travail élargie et profiter pleinement de tous ses avantages.

## OUVERTURE PROGRESSIVE DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Si la météo le permet, nos infrastructures et installations extérieures ouvriront de façon progressive dans les prochains jours, afin de favoriser les accès et la pratique d'activités en plein air.

Si vous constatez que des éléments présentent un certain risque pour les usagers, nous vous invitons à nous en faire part sur les différentes plateformes Web de la Municipalité, notamment bciti+ ou notre page Facebook, ou encore en nous contactant directement par téléphone au 418 986-3100 ou par courriel à [communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca).



## BIBLIOTHÈQUE JEAN-LAPIERRE : FAITES PARTIE DE L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES!

Vous avez du temps libre et de l'expérience en service à la clientèle en milieu informatisé?

Vous avez moins de temps libre, mais vous aimez les livres, vous savez les couvrir, les réparer et les classer?

Dans un cas comme dans l'autre, que diriez-vous de faire partie de l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque Jean-Lapierre?

Appelez Marie Aubin pour faire connaître votre intérêt au 418 986-3100, poste 342.

## GAGNANTS DU TIRAGE TOUGO

Tout au long du mois d'avril, la population était invitée à participer à de nombreuses activités gratuites offertes par la Municipalité dans le cadre du défi TOUGO, qui visait à inciter les citoyens à bouger plus et à manger mieux, dans le but d'adopter un mode de vie plus sain. À la suite de cet événement, nous avons fait tirer 3 prix de participation parmi tous ceux et celles qui ont pris part aux activités au courant du mois.

Voici les gagnants :

- Bon d'achat de 50 \$ au Pédalier : Johanne Bourgeois
- Bon d'achat de 50 \$ chez Courmande de nature : Caroline Deraspe
- Bon d'achat de 50 \$ chez Coeur d'herboriste : Stéphanie Bergeron

**TOU GO**

Félicitations aux gagnants et merci à tous ceux et celles qui ont participé aux activités du défi TOUGO!

## UN PARC CANIN À FATIMA

Les travaux d'aménagement du futur parc à chiens vont bon train. Différents contrats professionnels sont octroyés et la mobilisation des équipes de travail est en cours. Selon différents facteurs en jeu, comme la météo, les délais de livraison, la charge de travail, etc., l'ouverture du parc est toujours prévue pour le début de l'été. N'hésitez pas à consulter les différentes plateformes de communication de la Municipalité pour suivre l'évolution du dossier qui, souhaitons-le, fera le bonheur des petites bêtes à quatre pattes et leurs propriétaires!

Profitez-en également pour consulter la page Facebook du Club du parc canin des Îles, une initiative gérée de façon indépendante par des gens passionnés et dévoués envers le projet. Allez-y de votre plus belle plume pour présenter votre animal cher, partager différents trucs de dressage, participer aux différents sondages ou simplement échanger avec les autres membres.



## LES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS FONT LEUR COMPTE... À LA BIBLIOTHÈQUE!

Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles 2021, la Bibliothèque Jean-Lapierre prend part au projet Les écrivaines et les écrivains font leur conte... à la bibliothèque! Cette initiative rassemble des auteurs jeunesse du Québec, qui, jusqu'au 21 juin, raconteront leurs histoires en ligne, pour le plaisir des petits comme des grands!

La Bibliothèque Jean-Lapierre a accueilli l'écrivaine Marie-Andrée Arseneault pour la lecture de son livre Des couleurs sur la grave. Cette heure de conte est disponible jusqu'au 21 juin sur le site [www.heureduconte.ca](http://www.heureduconte.ca). Vous pouvez aussi y visionner les vidéos des autres bibliothèques.



# heure duconte .ca

Une plateforme qui rassemble les heures du conte virtuelles et audio pour le plus grand plaisir des enfants!



Contes enregistrés



Contes en direct



Contes audio et balados

# LES LOISIRS POURSUIVENT LEURS ACTIVITÉS!

Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire vous rappelle que ses activités se poursuivent. Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts, et en plus, c'est gratuit!

Pour en savoir plus sur les activités en cours ou à venir, rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) ou consultez la page Facebook de la Municipalité.

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —**

À la séance ordinaire du 8 juin 2021, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

**1. Description des demandes de dérogation mineures :**

- 1.1 Le propriétaire du terrain portant le numéro de cadastre 4 237 498, situé en retrait du chemin de La Vernière, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaite construire une résidence dont la façade avant serait orientée vers le chemin de La Vernière (sud). La configuration du chemin privé reliant le chemin public au terrain oblige le demandeur à prévoir une cour avant en lien avec le chemin d'accès privé (est) et non avec la rue publique présente au sud.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme une situation où la cour avant serait en lien avec le chemin de La Vernière et non avec le chemin privé, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

- 1.2 Le propriétaire du lot portant le numéro de cadastre 3 134 569, situé en retrait du chemin du Cap-Vert, dans le village de Fatima, souhaite construire une résidence dont la façade avant serait orientée vers le chemin du Cap-Vert (nord). La configuration du terrain sur lequel se trouve le droit d'accès privé reliant le chemin public à la propriété oblige le demandeur à prévoir une cour avant en lien avec le droit d'accès privé (est) et non avec la rue publique présente au nord.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme une situation où la cour avant serait en lien avec le chemin du Cap-Vert et non avec le chemin privé, comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

- 1.3 Le propriétaire de la résidence sise au 37, chemin de Millerand, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite procéder à un agrandissement sur sa résidence. Selon les informations fournies par le propriétaire, ces travaux de construction empiéteraient dans la marge avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement du bâtiment principal situé à 4,7 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 juin 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [drichard@muniles.ca](mailto:drichard@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 mai 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



**Appel d'offres n° 408**  
**Fourniture et installation d'abris pour l'entreposage de matériaux**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions relativement à la fourniture et l'installation de trois abris de 30 pieds par 50 pieds, servant à l'entreposage de matériaux, lesquels seront aménagés sur le site du centre de services publics situé au 36, chemin Marcoux, du village de L'Étang-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine. La soumission devra inclure la fourniture de blocs de béton préfabriqués à utiliser comme fondation et mur de base pour les abris de type « Mégadôme™ » ou équivalent.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'entremise du service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), à compter du jeudi 27 mai 2021, moyennant le versement des frais prévus.

Toute question technique relativement à cet appel d'offres doit être acheminée par écrit à Jean A. Hubert, ing., directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, à l'adresse courriel suivante : [jhubert@muniles.ca](mailto:jhubert@muniles.ca).

Les soumissions seront reçues jusqu'au jeudi 17 juin 2021, à 15 h (heure de l'Atlantique), et doivent être remises dans une enveloppe scellée, portant la mention « Appel d'offres n° 408 – Fourniture et installation d'abris pour l'entreposage de matériaux » et transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
 460, chemin Principal  
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 5.

Pour être considérée, toute soumission doit être :

- remplie en français sur le formulaire officiel de soumission;
- conforme aux devis et documents d'appel d'offres;
- accompagnée d'une garantie de soumission équivalant à 10 % du prix soumis, sous forme de chèque visé ou cautionnement émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et rejettéra toute soumission non conforme.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 mai 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 8 juin 2021, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010 12 1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

**1. Description des demandes d'usage conditionnel :**

- 1.1 La propriétaire du lot 4 596 829, situé en retrait de la route 199, du village de Grande-Entrée, a déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone forestière Fa71. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.
- 1.2 Les propriétaires du lot 3 133 264, situé en bordure du chemin des Arsène, du village de Fatima, ont déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone agricole Aa40. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 juin 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [drichard@muniles.ca](mailto:drichard@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
 460, chemin Principal  
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 mai 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier

# Mes îles j'y tiens, je trie bien!



Crustacés



Containants Tetra Pak



Plastiques métallisés



Fruits, légumes et pelures



Sacs et pellicules plastique



Plastiques souillés



Coquilles, os et viandes



Styromousses alimentaires



Caoutchouc et vinyle



Papiers et cartons



Bouteilles et vaisselle en plastique



Textiles abimés



Papiers-mouchoirs



Bouteilles et pots en verre



Vaisselle cassée



Essuie-tout et papier à main



Boîtes de conserve, canettes et aluminium



Couches et serviettes hygiéniques



Les Îles-de-la-Madeleine  
Municipalité

Pour plus d'information,  
consultez le Guide de tri  
détailé, le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) ou  
téléphonez au 418 986-3100.